



La solidarité
de l'eau en Têt
www.bassinTet.fr

SMBVT

- Organise
- Pilote
- Anime
- Conseille
- Accompagne

**COMPTE RENDU DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)
DU 14 MARS 2024 à 18H30 – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – MAIRIE DE BAHO**

L'an 2024, le 14 mars à 18h30, s'est tenu, une séance du Comité Syndical salle du Conseil Municipal – Mairie de Baho (66540) sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés le 7 mars 2024 aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Le rapport préalable au débat d'orientation budgétaire 2024, a été transmis, avec les convocations.

Assistaient à la séance :

PMMCU	Présents	MM. Charles DURAND - Jean-Luc GAMEZ Patrick GOT - Frédéric GUILLAUMON - Jacques PALACIN - Pierre PARRAT - Max TIBAC - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEU
	Absents et suppléés	Mmes Cécile MARGAIL suppléée par M. Geoffrey TORRALBA - Armelle REVEL-FOURCADE suppléée par M. Alain CABBILLAU - M. Jean-Louis CHAMBON suppléé par M. Gilles TRILLES
	Absents et excusés	Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD - MM. Jean-Paul BILLES - Roger GARRIDO - Rémi GENIS - Gilles GUILLAUME - Stéphane LODA - Théophile MARTINEZ - Patrick PASCAL - Georges PUIG - - Robert VILA
C. C. DES ASPRES	Présent	MM. Jérôme DE MAURY
	Absent et excusé	Bernard LEHOUSSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présent	M. Alain DOMENECH
	Absent et suppléé	M. Gérard SOLER - suppléé par M. Guy LAFFORGUE
	Absents et excusés	MM. Marc BIANCHINI - René LAVILLE
C.C. CONFLENT CANIGOUE	Présents	MM. Henri GUITART - Bernard LAMBERT
	Absent et excusé	M. Daniel ASPE
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Absent et suppléé	M. Jérôme PALMADE suppléé par M. Yves PELLET
	Absente et excusée	Mme Joëlle ESTALA METOIS
C.C. PYRENEES CATALANES	Présent	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Présent	M. Christian PALLARES
C.C. HAUT VALLESPIR	Absent et excusé	M. Alain MALIRACH

M. Fabrice CAROL – Directeur Général des Services

M. Roland CALS - représentant M. le Maire de Villeneuve la Rivière

Mme Lorie Vergnes - Chargée de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des partenariats - PMM

Mme Nathalie CORNET -Agent Comptable

Mme Pascale FAUS – Secrétaire Général

Ouverture de la séance à 18h30

Monsieur Pierre PARRAT, président, ouvre la séance, accueille et remercie les délégués présents.

- Avec 20 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté. Le président annonce les pouvoirs de M. Stéphane LODA, M. Roger GARRIDO et M. Daniel ASPE respectivement à MM. Max TIBAC, Alain TROUSSEU, et Bernard LAMBERT
- Secrétaire de séance : le comité a désigné comme secrétaire de séance : M. Fabrice TIGNERES

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) 2024 s'est appuyé sur le rapport des orientations budgétaires (ROB) intégrant à la fois le bilan d'activité 2023 et les perspectives 2024. Le DOB donne aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité ainsi que sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels et l'évolution des dépenses (analyse prospective) ou des effectifs ... le débat est acté par une délibération spécifique.

Le ROB 2024 à disposition de chacun des élus étant bien détaillé et relativement exhaustif, le procès-verbal retrace uniquement les points les plus notables.

En préambule, le président précise que la présentation des orientations budgétaires suit logiquement le bilan d'activité de l'année écoulée dont les résultats chiffrés ont été détaillés par le vice-président au moment du compte administratif. Le président a également remercié les élus et les équipes techniques et administratives pour leurs investissements et contributions à ce bilan très positif. Il est également brièvement revenu sur l'activité et les réunions du comité syndical ou autres commissions thématiques. Après avoir rappelé que chaque élu du comité a reçu un rapport d'activité 2023 particulièrement détaillé et de qualité, ainsi que le rapport des orientations budgétaires (ROB 2024), le président est uniquement revenu et de manière synthétique sur quelques points du bilan avant de présenter les perspectives.

Partie 1 : Bilan 2023

- Gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Le président expose que le bilan du contrat est bien engagé, pour mémoire il représentait un volume d'investissement de près de 70M€ portés par 77 maitres d'ouvrages, dont le SMTBV (sur la partie grand cycle de l'eau) avec notamment le plan de gestion des zones humides, le PPREV (plan de restauration et entretien des cours d'eau) ainsi que le projet de restauration du lit de la Têt.

L'opération de restauration du lit de la Têt est notamment arrivée au stade d'avant-projet (AVP). La Têt subie en effet une incision dramatique et très préoccupante vis-à-vis des conséquences et des risques qui pèsent sur les infrastructures et les nappes. Le président précise que le syndicat s'est également attelé à préciser les notions de transport solide dans la Têt ainsi que les effets concrets du barrage de Vinça, celui-ci impactant la continuité amont-aval de ce transport de sédiments. Une satisfaction est évoquée en ce sens : le syndicat a convaincu l'ensemble des parties prenantes, dont l'administration, qu'il fallait laisser et restituer à la Têt l'ensemble des matériaux qui sont extraits du barrage (pièges à sédiments en entrée du barrage). De la même manière le syndicat a réussi à impulser et expérimenter une nouvelle façon de travailler les atterrissements dans le lit de la rivière ; ces derniers pouvant être scarifiés, griffés, pour libérer des matériaux là où cela s'avère nécessaire eu regard des expertises dont nous disposons.

La stratégie des zones humides a également été livrée cette année et l'année 2024 marquera sa mise en œuvre opérationnelle. Les compensations écologiques liées aux travaux du Chenal vert vont aussi pouvoir démarrer sur les parcelles de Ste Marie la mer. Ce plan gestion des mesures compensatoires représente près de 700 000 € sur 30 ans.

- Prévention des inondations

Le président est également revenu sur une opération et des travaux important pour le syndicat ; la préparation du nouveau PAPI 2024-2029. Il a rappelé que l'outil PAPI impulsé par l'Etat est nécessaire pour financer les travaux hydrauliques en particulier. Ce nouveau PAPI sera présenté à Lyon en comité de bassin le 5 avril prochain. C'est un travail qualifié de colossal qui se matérialise par un dossier de près de 300 pages. Le président a remercié les agents qui se sont fortement mobilisés pour le réaliser.

Le président précise que de nombreuses opérations hydrauliques ont également été menées à terme cette année (cf. bilan) et un travail très conséquent a été réalisé pour le classement des ouvrages hydrauliques, selon les textes.

Ces classements d'ouvrages entraînent d'importantes responsabilités pour le syndicat mais également pour les communes (zones d'inconstructibilités), ce qui a nécessité des concertations avec les maires des communes concernées et que le président remercie. Le président souligne néanmoins les retards de l'administration en matière d'instruction, d'autant que sans un avis tranché et obtenu, certains travaux ne peuvent être engagés par le syndicat, entraînant parfois des restes à réaliser.

- Sécheresse inédite

Le président rappelle à l'assemblée que la sécheresse s'est invitée de manière plus flagrante sur un territoire, dont la Têt, qui est historiquement et longtemps resté focalisé sur les inondations, même si dans le passé des épisodes de sécheresse se sont évidemment manifestés d'où l'émergence du PGRE. Ces derniers mois ont démontré combien le manque d'EAU est devenu un enjeu majeur. De nombreuses réunions de crise se sont ainsi succédées et ont fortement mobilisé les équipes ainsi que les élus, autour du préfet. Pendant 3 mois tous les 15 jours chacun (acteurs du bassin) est venu justifier les actions et les économies mises en œuvre selon ses compétences. Mais le président a

insisté sur le fait que ce n'est pas suffisant, et heureusement que les pluies de Juin sont arrivées. En revanche, cette année 2024, toujours sans pluie, le président indique que les réunions de crise ont déjà commencées. La neige manque, le stock est donc très faible : sur la station de Font Romeu où l'on enregistre habituellement près de 4 m de neige cumulée en moyenne, il n'y a que 65 cm ! Le président a donc exprimé sa grande inquiétude pour cette année 2024.

Concernant les actions menées sur le sujet, le président revient notamment sur l'étude T6 visant à redéfinir un certain nombre d'objectifs de débits en rivière qui avaient été fixés par les études des services de l'Etat en 2012 : les résultats démontrent que le syndicat a eu raison de lancer cette contre-expertise et il semble que l'état écologique de la Têt aval n'est pas aussi dégradé que l'on pouvait le penser, le débit objectif pourrait être plus proche des prévisions et estimations visées dans le PGRE.

Les jaugeages (mesures des débits en rivière) sont également un travail très conséquent et important porté par le syndicat. Le président rappelle que ce travail indispensable pour suivre quotidiennement la situation hydrologique, prendre des décisions et capitaliser pour l'avenir, notamment dans le cadre du projet EAURIZON 70 (quelle ressource disponible ? quels usages ?). Le syndicat a également formulé un certain nombre de propositions concrètes auprès du préfet de département par l'intermédiaire de 2 courriers (solutions à court termes et solutions à moyen et long termes). Par exemple, il cite la nécessaire révision de la gouvernance et de la gestion des barrages qui - dans le cadre d'une crise notamment - manque de finesse et reste basée sur un règlement des années 70 aujourd'hui dépassé. A priori le préfet a entendu ces propositions puisqu'il a pris la main toute la saison estivale dernière. Le syndicat et PMMCU vont également se pencher plus en détail sur ce sujet.

Enfin, le président revient sur un acte fort : le syndicat a engagé la démarche EAURIZON 70 sur le changement climatique, avec le Tech, l'Agly, le Réart et le Sègre pour se projeter sur l'état de la ressource et sa gestion dans l'avenir, sans toutefois créer de structure ad-hoc. Le projet porte sur l'ensemble du département mais se déclinera également sur chacune des vallées. Le président précise que le projet est un bel exemple de solidarité et de mutualisation, y compris financière. Les premiers ateliers de concertation se sont tenus ces derniers jours, à Prades, Baho mais également à la LLagonne, au Boulou etc.

- Les enjeux transversaux

Les projets de valorisation du foncier par le photovoltaïque avancent également. Un AMI (appel à manifestation d'intérêt) est en cours : une vingtaine de candidats a répondu, un ou plusieurs projets seront analysés et retenus avant l'été. Le président renvoie également au bilan d'activité pour mesurer combien la communication du syndicat a été active sur plusieurs thématiques. Il remercie l'ensemble des élus et du personnel pour ce bilan d'activité 2023 à la hauteur.

Partie II : perspectives

- Le PAPI 2024-2029

Le président précise que le projet de PAPI sera présenté à la commission de bassin Rhône Méditerranée le 5 avril prochain à Lyon. Le PAPI représente près de 17 M€ d'investissements, dont 12 M€ de travaux et représentera, à terme, 5 M€ d'autofinancement de la part du syndicat. Le président rappelle que le PAPI est ventilé en 7 axes thématiques chacun étant chiffré financièrement. Il prend en exemple un certain nombre d'aménagements et rappelle que le PAPI couvrant l'ensemble du bassin, des travaux sont aussi bien prévus à l'amont du bassin (Vernet, Villefranche...), qu'en aval (Canet, Pézilla, Corbère...).

- Les autres projets : hydrauliques, milieux aquatiques et gestion de l'eau

Il est précisé que la vanne de Torrelles, vétuste doit être remplacée et représente un coût de l'ordre de 900 000€. Le projet de restauration du lit de la Têt se poursuivra également, avec une maîtrise d'œuvre de près de deux millions d'Euros à engager dès cette année. En outre, les missions quotidiennes du syndicat se poursuivent également, dont les entretiens, les restaurations de cours d'eau (200 000 €/an) ainsi que l'entretien du parc hydraulique (300 000 €/an). Du projet EAURIZON 70 émergeront aussi de nouvelles orientations et opérations pour la gestion de l'eau et des sécheresses ; au budget seront notamment inscrits dès cette année des crédits pour des actions innovantes telles que la plantation d'arbres dans des lieux et parcelles du syndicat qui le permettent, sans concurrencer les objectifs de sobriétés en eau. Le président insiste sur le fait qu'il est important de penser l'avenir et de se projeter.

Le stockage de l'eau est également une piste à creuser, l'étude de la chambre d'agriculture sur le sujet n'étant pas suffisante, tout au moins sur la Têt. Malgré tout, le président précise que l'exemple du projet du Tech le montre que dans le contexte actuel, les dossiers peuvent être attaqués et qu'il faut donc que ces derniers soient bien étayés, cela passe donc malheureusement aussi par des études préalables.

La sensibilisation des acteurs mais surtout de la population et du grand public est un sujet présenté par le président comme tout aussi important, le grand public n'étant pas toujours au courant de ce qui ne se passe ni des bons gestes à adopter. Il faut l'accompagner pour comprendre la situation ou les règles en vigueur (arrêtés par exemple). C'est également un moyen de valoriser nos actions.

Le bilan du contrat de rivière doit aussi nous amener à repenser et relancer notre stratégie d'action sur les autres sujets (complémentaires) que celui des risques. De ces travaux qui vont se dérouler au cours de l'année 2024, découleront aussi des projets et des orientations, étant entendu qu'à l'instar du PAPI ces nouvelles orientations feront l'objet de financements publics pour accompagner les réalisations.

En conclusion, le président souligne que les comptes sont maîtrisés, que les perspectives, nombreuses sont atteignables, parce que la collectivité a montré du sérieux et des compétences encore cette année. La collectivité

bénéficie en outre de subventions qui permettent d'engager des projets avant même de faire appel à des financements de tiers (EPCI), ce qui est une chance essentielle notamment pour aller vite. PGRE, PAPI et Contrat de rivière sont de vrais outils. Le syndicat continue de monter en puissance, en compétence mais également en reconnaissance. La sécheresse est un enjeu qui est exacerbé et à l'avenir le président indique que ce sera certainement là un axe de travail majeur, sans négliger les inondations. L'équilibre du syndicat sera sa force à gérer le manque d'eau ou l'excès d'eau.

Le président expose enfin la nécessité de renforcer les équipes avec le recrutement de 2 agents techniques supplémentaires pour la gestion de l'eau et milieux aquatiques. Avec les subventions de l'agence de l'eau à près de 80% il précise toutefois que l'impact est plus que limité pour le budget et sur les contributions des EPCI même si, c'est sans doute maladroite, le ROB indique que les EPCI ont des possibilités financières par le jeu de l'encaissement de la taxe GEMAPI, nul n'ignore que certains EPCI, comme PMMCU par exemple ont également des dépenses sur le trait de côte ou via leur adhésion à d'autres syndicats mixtes.

Débat - questions

Monsieur GUITART interroge le président sur les plantations d'arbres ; il précise ne pas s'interdire cette piste mais n'est-ce pas contre indiqué lorsqu'il y a une sécheresse ?

Le président précise que ce plan est d'abord lié à la valorisation du foncier de la collectivité, il doit être réfléchi en fonction du disponible en eau, de la localisation des parcelles et surtout des espèces d'arbres. En outre, le bénéfice de ce type d'opération ne se mesure qu'à long termes (ombrage, lutte contre le réchauffement des eaux). Selon les espèces il y a aussi une sorte d'autosuffisance à terme.

Monsieur LAFORGUE précise également que les arbres génèrent de l'évapotranspiration et apportent ainsi une plus-value en termes de climat. Il profite également de sa prise de parole pour signifier son étonnement et interrogations sur les travaux réalisés (par DIRSO) dans la Têt à hauteur des communes de Millas et de celle du Soler. Il indique avoir l'impression d'une chenalisation du cours d'eau qui est préoccupante car elle accélère la vitesse de l'eau et donc l'incision du lit. Ces travaux ne vont t'ils pas à l'encontre des objectifs du syndicat ?

Le président rappelle en effet que les conclusions des travaux menés par le syndicat penchent et orientent plutôt pour la restauration d'une sinuosité du lit de la Têt, avec confortement des berges. Le projet qui arrive pèse près de 8M€ le kilomètre mais ce sera inévitable. Le président précise que les travaux qui ont été réalisés à Millas et au Soler ont été fait en urgence après la tempête GLORIA, des discussions vont donc venir et il ne faudra pas se cacher ; le barrage de Vinça impacte le transit sédimentaire et la construction de la RN116 à induit des impacts colossaux par l'extraction des matériaux dans le lit de la rivière. Qui va payer ? Nous pourrions bien porter les travaux mais il faudra d'une part que les EPCI acceptent et puissent payer mais que d'autres acteurs apportent contribution. Ce sera une grande difficulté.

Monsieur LAFORGUE précise que la roche mère est déjà apparente au fond du lit de la rivière. Il pense également que l'entretien des berges doit être adapté. Si l'on enlève les arbres, l'incision se poursuivra, il ne faut pas avoir peur des embâcles. Il pense que le lit de la Têt - et les berges- peuvent rester boisés en certains endroits et plébiscite plutôt l'idée du président de reboiser où cela est possible.

Monsieur le président précise qu'en effet l'entretien des berges doit être différencié suivant les secteurs d'intervention. Il y a un équilibre à trouver car la rivière réagit et se comporte de manière différente tout au long de son parcours.

Monsieur TIBAC souhaite avoir des précisions sur le classement de la digue de Canet et le PAPI ; suivant les décisions et arbitrages qui auront lieu à Lyon ou selon les arrêtés du préfet sur les ouvrages classés, peut-il y avoir un impact sur le projet communal qui s'apprête à démarrer et qui consiste à aménager un parc arboré entre la digue et les habitations ?

Monsieur le président indique que le PAPI n'est pas contraignant en soi pour le projet. La question sera plutôt de savoir si le syndicat se verra octroyer les financements pour réparer la digue. Ces travaux sont indispensables et les réponses pour le financement seront apportées le mois prochain. Concernant le projet communal, s'il reste à vocation paysagère et d'agrément il ne devrait pas y avoir de problème.

Monsieur CABBILLAUD revient sur l'incision du lit de la Têt qu'il mesure par ailleurs régulièrement, en fin observateur. Celle-ci est considérable et il pense que les travaux d'entretien de la végétation sont en effet à adapter selon les secteurs d'intervention. Plus d'un million de mètres cubes de matériaux ont été extraits de la Têt par le passé, il existe par ailleurs des creux de plusieurs mètres (9 mètres par endroits) et l'on assiste à un drainage des nappes les plus superficielles. Pour lui se sont des milliers de mètres cubes d'eau potables qui sont perdus. Quant aux arbres, dans la Têt, en effet, il s'accorde sur la nécessité d'une gestion raisonnée et adaptée par secteur. En revanche dans la rivière du Castelnuou au Soler, Mr. CABBILLAUD déplore que l'on ne puisse en enlever plus et éviter le comblement du lit. Pour lui, il faudrait laisser la végétation sur les berges et travailler plus dans le lit à proprement parler, notamment sur les 500 derniers mètres qui traversent la zone urbaine du Soler.

Monsieur le président indique que les agents du syndicat veillent à cette gestion et qu'ils viendront sur place au Castelnuou. Il précise, concernant la Têt, que le secteur de Baho est envisagé comme secteur pilote pour la restauration du lit. Dans ce projet il n'est pas uniquement question de remettre des matériaux dans lit qui pourraient partir vers l'aval à la première crue, mais de travailler aussi sur différentes tailles de matériaux, de bloquer ces éléments et de travailler aussi sur la sinuosité. Pour cela il y aura aussi des acquisitions foncières, ce sera long et difficile, mais le président insiste ; il faudra le faire et les EPCI membres doivent en prendre conscience car ce sont eux qui financent principalement et même si nous obtenons des subventions, il reste toujours les besoins en autofinancement.

Messieurs LAFORGUE et le président s'accordent sur le contexte financier local, difficile, mais également sur le fait que, malheureusement, si rien n'est fait cela coutera encore plus cher. Monsieur LAFORGUE ajoute qu'il n'est pas normal que les institutions ne prennent pas plus la mesure de l'enjeu.

Le président précise que certaines ASA sont encore en attente de subventions et indemnisations suite à la tempête Gloria de 2020. Monsieur LAMBERT précise que pour le canal de Bohère ce sont près de 100 000 Euros qui sont perdus, créant de l'endettement.

Le président indique en ce sens que les sommes financières en jeu pour la restauration du lit de la Têt sont trop conséquentes (plusieurs millions d'Euros) pour engager des travaux sans avoir l'assurance que nous obtiendrons des financements.

Enfin, monsieur LAFORGUE demande s'il est possible de mettre des dispositifs à l'entrée des prises d'eau des canaux pour éviter que les poissons ne se retrouvent piégés. Peut-être serait-ce une bonne image vis-à-vis des associations écologistes.

Le président pense qu'une attache pourrait être prise au niveau de la Fédération départementale de pêche vis-à-vis de cette idée. Monsieur CAROL complète en indiquant qu'il s'agit là d'une obligation de la part du propriétaire de l'ouvrage cela n'empêchant pas le syndicat, le cas échéant, de jouer le rôle de facilitateur. En revanche cela entraîne des contraintes d'entretien supplémentaires c'est un point remarquable qui a jusqu'à présent souvent freiné les initiatives.

Monsieur TIGNERES demande une intervention de Monsieur DE MAURY pour exposer les propositions qui ont été préparées en vue de la venue prochaine du ministre de la transition écologique dans le cadre de la sécheresse qui rappelle le département.

Monsieur DE MAURY a proposé que soient simplifiées et accélérées les procédures environnementales du projet de retenues et d'irrigation des Aspres, en souffrance depuis 13 ans et que soient également débloqués des financements puisqu'il manque encore près de 3 millions d'Euros. En comparaison, monsieur DE MAURY expose que la réfection de voirie est généralement de l'ordre de 2M€ le kilomètre. Or ce projet est d'intérêt général et pas uniquement agricole. Ce sont près de 56% de friches qui sont concernées, près de 80% si le projet ne se fait pas. Le ministre revient en effet sous quinzaine et les attentes sont nombreuses, pour l'ensemble des acteurs.

Monsieur PELLET souligne qu'en effet les attentes sont nombreuses sur nos bassins mais que pour l'heure il n'y a pas de retour concret. La mission ministérielle qui audite actuellement les acteurs du département doit elle aussi rendre un rapport, mais que faudra t'il en attendre ? Monsieur PELLET suggère à l'assemblée et aux élus d'être vigilants et surtout, de développer des propositions et un langage commun. Il expose que dans les (réunions) comités ressources qui se succèdent beaucoup de choses se disent mais les collectivités doivent être plus visibles, mieux entendues. Enfin, pour information en ce sens, monsieur PELLET indique que l'Agence Catalane de l'Eau en Catalogne a précisé que l'eau dessalée représente un prix x10. Il est donc important de rester prudent sur les annonces et les conséquences, car au final ce ne sera jamais facile d'aller voir dans le portefeuille du contribuable.

La présentation du débat d'orientation budgétaire 2024 étant terminée, le président remercie l'assemblée. La séance est levée à 19h15.

Le secrétaire,



M. Fabrice TIGNERES

Le président,



M. Pierre FARRAT

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 066-200087286-20240409-2024151-AU



Publié le 22/04/2024 sur le site internet du SMTBV